

FICHE DE RENSEIGNEMENT D'ETAT CIVIL

*Complétez à l'aide de votre livret de famille ou de votre
contrat de mariage.*

Selon le cas, rayez la ou les mentions inutiles.

Joignez une copie recto verso de votre pièce d'identité

Nom : Prénom :

Profession :

Né(e) le :

A : Code postal :

Nationalité :

célibataire

pacsé(e) en date du
(joindre la copie de la convention de Pacs)

marié(e) le
à (lieu) code postal

sans contrat de mariage

avec contrat de mariage / changement de
régime matrimonial le par
Maître, notaire à
Précisez le contrat de mariage (joindre une
copie)

divorcé(e) par jugement du tribunal
de en date du

veuf/veuve de madame/monsieur
décédé(e) le à

Adresse complète :

Tél :

Mél :

LE DOMAINE BINGERT

au lieu-dit KRITT

Le domaine Bingert est une SCI familiale avec

- un bâti agricole de plus de 2000 m2 sur un terrain de 5 hectares, à mi-chemin entre Erstein et Krafft ;
- une plateforme de compost du domaine est en cours d'aménagement.

Le domaine cultive 40 hectares de terres. Nous cultivons et vendons en direct nos produits au sein de l'EARL familiale.

Le domaine Bingert, au lieu-dit Kritt cherche ses futurs repreneurs.



LE DOMAINE BINGERT SE TRANSFORME & SE TRANSMET

au lieu-dit KRITT, à Erstein



Pour :

une agriculture paysanne & biologique

produire et consommer autrement

inventer un nouveau modèle agricole

DOMAINE BINGERT
14, RUE DES BERGERS - 67 150 ERSTEIN
03 88 98 84 64 / www.domainebingert.fr



De la semence ancienne...

... à la farine.

«Nous avons passé plus de 35 ans de notre vie à construire ce domaine. Nous y avons mis notre énergie parce que nous croyons dans l'agriculture paysanne. Nous produisons une alimentation respectueuse du consommateur et de sa santé.

Il nous tient à coeur de transmettre aux générations futures ce domaine et ses valeurs.

Il nous paraît fondamental et logique d'impliquer le consommateur, co-responsable avec le paysan, dans cette aventure.

Alice et Arsène Bingert



FAIRE ÉVOLUER LA RELATION PRODUCTEUR - CONSOMMATEUR

ACHETEZ DES PARTS DE 200 €

1. **DU BATIMENT CÉRÉALES**
2. **DE LA CHOUCROUTERIE**

En achetant des parts à la société civile immobilière du Kritt, vous participez à la création d'une filière locale, bio, de transformation du grain et du chou en produits pour votre santé, et celle des générations futures. La part à 200 €, bloquée pendant 6 ans est rémunérée à 2%.

NOTRE ENGAGEMENT

L'achat de part se fait auprès de Maître Philippe Trens, notaire à Erstein.

Notre objectif : réunir le maximum d'engagements du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Quel que soit le montant des contributions, le projet est lancé.

Votre investissement permettra d'optimiser les deux filières (chou et céréales) au niveau de la production, de la transformation et de la vente :

- nous électrifierons le bâtiment déjà construit
- nous installerons deux chambres froides, un moulin, un local de conditionnement du chou avec ses cuves.

LE DOMAINE BINGERT SE TRANSFORME & SE TRANSMET

au lieu-dit KRITT, à Erstein

Bulletin de souscription d'actions sociales & solidaires janvier - décembre 2014

A RETOURNER AVEC VOTRE CHEQUE
À L'ORDRE DE MAITRE TRENS
A ALICE ET ARSENE BINGERT
14, RUE DES BERGERS - 67 150 ERSTEIN

Je soussigné(e)

(prénom, nom)

prends (précisez combien)

..... actions à 200 € l'unité, soit

200 x=€

En cas de décès, mes actions sont transmises à

(prénom, nom)

A, le2014

Signature :